



Principales

Gamme de produit	PowerLogic
Type de produit ou équipement	Condensateur à usage intensif
Fréquence du réseau	50/60 Hz
Nom de gamme	Renforcé
Taux harmonique réseau	$\leq 20 \%$
Paramètres électriques	5,7 Kvar 380 V 50 Hz 6,8 Kvar 380 V 60 Hz 6,3 Kvar 400 V 50 Hz 7,5 Kvar 400 V 60 Hz 6,8 Kvar 415 V 50 Hz 8,1 kvar 415 V 60 Hz
Tension maximale admissible	1,1 x Un (8 heures sur 24 heures)
Capacité de surintensité continue	1,8 x In
Tension nominale	380...415 V CA 50/60 Hz

Complémentaires

Pertes diélectriques	$< 0,2 \text{ W/kvar}$
Pertes de puissance	$< 0,5 \text{ W/kVAr}$
Tolérance sur la valeur de la capacité	- 5 % à 10 %
Tension d'essai	2,15 x Un CA entre bornes pour 10 s $\leq 660 \text{ V} - 3 \text{ kV CA}$ entre terminal et conteneur pour 10 s $\geq 660 \text{ V} - 6 \text{ kV CA}$ entre terminal et conteneur pour 10 s
Courant d'enclenchement	250 x In
Nombre de commutations par an maximal	7000
Durée de vie en heures	130000 H
Matière diélectrique	Film polypropylène métallisé avec alliage Zn/Al, special resistivity & profile, special edge (wave cut)
Matière d'imprégnation	Non-PCB résine PUR sèche Biodégradable
Type d'installation	Installation en intérieur
Mode de raccordement	Borne double cosse faston
Mode d'installation	Vertical ou horizontal
Diamètre	63 mm
Hauteur	245 mm
Poids du produit	0,9 kg

Environnement

Normes	CEI 60831-2 CEI 60831-1
Degré de protection IP	IP20
Altitude de fonctionnement	2000 m
Classe de température	D
Température de fonctionnement	-25...55 °C
Humidité relative	95 %

Durabilité de l'offre

Statut environnemental de l'offre	Produit Green Premium
Régulation REACH	 Déclaration REACH
Sans SVHC REACH	Oui
Directive RoHS UE	Conforme  Déclaration RoHS UE
Sans métaux lourds toxiques	Oui
Sans mercure	Oui
Régulation RoHS Chine	 Déclaration RoHS Pour La Chine
Information sur les exemptions RoHS	 Oui
Profil environnemental	 Profil Environnemental Du Produit
DEEE	Sur le marché de l'Union Européenne, le produit doit être mis au rebut selon un protocole spécifique de collecte des déchets et ne jamais être jeté dans une poubelle d'ordures ménagères.